

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Un rapport de l'Institut Montaigne confirme que les PSAD ont un rôle central à jouer dans la santé de proximité

Paris, le 9 février 2023. Dans un rapport publié cette semaine, les experts de l'Institut Montaigne appellent à accélérer le « *virage essentiel* » de l'ambulatoire et du domicile. Le document épingle le retard pris par la France dans le domaine par rapport à de nombreux pays européens, qui ont déjà réformé leur système vers moins de curatif et plus de prises en charge à domicile, avec des approches préventives du soin.

La FEDEPSAD partage les constats de ce rapport, et notamment la nécessité de mettre en place de « *nouveaux modèles de prises en charge, plus adaptés aux besoins des patients, plus efficaces et plus équilibrés entre la ville, l'hôpital et le domicile* », pour rattraper le retard pris par la France au niveau européen.

L'Institut Montaigne confirme que les PSAD sont des acteurs « **sur lesquels s'appuyer pour améliorer la coordination entre les acteurs du parcours de santé** », du fait de leur positionnement « *à l'interface entre l'hôpital, la ville et le domicile* », mais aussi grâce à leur maillage territorial homogène, leurs « *bonnes compétences techniques et logistiques* » et, enfin, à leurs « *connaissances sur des aspects plus médicaux (en particulier, traitements pour les maladies chroniques...)* ».

Les Prestataires de santé à domicile (PSAD), ont un rôle central à jouer en tant qu'acteurs de proximité. Ils accompagnent déjà plus de 3 millions de patients à domicile. Leur faire confiance et les placer au centre de la coordination des parcours, c'est permettre de limiter les hospitalisations, de désengorger les services d'urgences et de libérer du temps médical.

Le rapport insiste par ailleurs sur l'importance de l'évaluation de la qualité des soins pour atteindre l'objectif et rattraper le retard de la France. La proposition d'un modèle d'un financement au parcours de soins, qui prend en compte la qualité des soins et intègre une notion d'évaluation va dans le sens de ce qui est défendu par la FEDEPSAD. L'actuelle grille tarifaire des prestations des PSAD ne permet pas de reconnaître ces aspects indispensables.

Le développement de la santé de proximité, avec les PSAD, est une condition nécessaire à la réorganisation du système de santé et à son redressement.